MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - SIÈGE SOCIAL
3110, boulevard Martel, St-Honoré, G0V 1L0
Tél. : 418 673-1705

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POINT DE SERVICE
449, rue Principale, Saint-Félix-d'Otis, G0V 1M0
Tél. : 418 544-0113

AVIS PUBLIC
(Article 137.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)

La MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté, lors de la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le 26 novembre 2025, le *Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 15-332 applicable aux territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay, afin d'encadrer les projets de développement éolien et porte le numéro 25-511*.

Le règlement 25-511 est entré en vigueur le 26 novembre 2025, soit le jour où il a été réputé conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire. Ce règlement peut être consulté au siège social de la MRC du Fjord-du-Saguenay situé au 3110, boulevard Martel, à Saint-Honoré ou au point de service situé au 449, rue Principale, à Saint-Félix-d'Otis, et ce, pendant les heures de bureau. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC à l'adresse suivante : https://mrc-fjord.qc.ca/publications/documents/.

Donné à Saint-Honoré, ce 29 janvier 2026.

Peggy Lemieux
Directrice générale et greffière-trésorière
PL/Mog/mpb

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Peggy Lemieux, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay, certifie par la présente que j'ai procédé, en date du 29 janvier 2026, à l'affichage du présent avis public aux endroits ci-après :

Siège social à Saint-Honoré :	3110, boulevard Martel, Saint-Honoré
Point de service à Saint-Félix-d'Otis :	449, rue Principale, Saint-Félix-d'Otis
Site Internet de la MRC :	www.mrc-fjord.qc.ca

Saint-Honoré, ce 29 janvier 2026.

La directrice générale et
greffière-trésorière,

Peggy Lemieux